

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité- Travail- Progrès

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE DOSSO

COMMUNE URBAINE DE DOSSO

PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
AU TITRE DE L'ANNEE 2022

L'an deux mil-vingt-deux et les journées du 16,17,18 et 19 mai, s'est tenue dans la salle de réunion de la mairie, la première session ordinaire du conseil municipal au titre de l'année 2022 sous la présidence de Monsieur Abdou Madougou, Maire de la Commune Urbaine de Dosso.

Etaient présents :

➤ Membres élus (voir liste de présence)
- vingt (20) conseillers sur les vingt-deux (22) ;

➤ Membres élus ayant donné mandat

-Mahamadou Hamani Insa,

-Fati Moussa

➤ Membres de droit

1-l'Honorable Député Moussa Ousmane présent à l'ouverture;

2-le représentant de sa Majesté le Sultan de Dosso Monsieur Hassane Baro Insa ;

3-le représentant des chefs de quartiers Monsieur Kassoum Amadou ;

4-le représentant des chefs de villages Monsieur kimba Saley Hassane.

La cérémonie d'ouverture a été retardée en raison de l'enterrement de l'agent de la commune urbaine à la retraite le nommé Abdou Seydou dit Barth, rappelé à Dieu la veille.

Après la Fatiya dite par un participant pour le repos de son âme, Monsieur le Maire a prononcé son discours.

[Date]

Les points suivants y ont été développés : la préparation de la campagne hivernale, le recensement administratif en cours dans la commune et l'incivisme fiscal.

Des personnalités ont pris la parole. Il s'agit du représentant du Sultan de Dosso, du représentant des anciens maires, de l'Honorable Député Moussa Ousmane et le Préfet du Département de Dosso.

Monsieur Hassane Insa a fait des recommandations allant dans le sens d'une bonne préparation de la campagne agricole.

Le Maire sortant Idrissa Issoufou a tenu au nom de ses pairs à remercier l'exécutif actuel pour son invitation et a adressé ses encouragements aux participants.

Quant à l'Honorable Député, Moussa Ousmane, lui-même ancien Administrateur Délégué de la commune, il a demandé aux agents de la Mairie d'apporter tout leur savoir-faire, leur compétence, leur soutien à l'exécutif communal dans l'exercice de leur fonction.

Pour sa part, le Préfet du Département de Dosso a axé son discours sur la sécurité, la campagne agricole et la vente des céréales à prix modéré avant de terminer sur le thème de l'incivisme fiscal. Son discours a marqué la fin de la cérémonie d'ouverture.

Pour cause de deuil, les participants ont convenu de la suspension des travaux qui reprendront le lendemain.

La deuxième journée des travaux de la première session ordinaire du Conseil Municipal a été marquée par la lecture d'une Fatiya et de l'ordre du jour du conseil.

Après amendement, les participants ont adopté l'ordre du jour du conseil :

Ordre du jour :

- 1-lecture, amendement et adoption du P.V de la session budgétaire précédente ;
- 2-examen et adoption du compte administratif et du compte de fin d'exercice 2021 ;
- 3-preparatifs de la campagne hivernale.

- ❖ Installation de la saison hivernale (vente de céréales à prix modéré, achat des produits phytosanitaires, prévention des conflits agriculteurs-éleveurs) ;
- ❖ Assainissement (curage des caniveaux, traitement de la ville, interdiction aux propriétaires terriens de semer le mil dans les espaces lotis);

4-le problème d'eau dans la commune de Dosso ;

5-la sécurité routière dans la ville de Dosso.

6-COMMUNICATIONS:

- ❖ Message radio (DGCT) relatif aux absences constatées lors des sessions,
- ❖ La collaboration entre la Mairie et la SATOM (travaux),
- ❖ Compte rendu relatif à la gestion des infrastructures marchandes,
- ❖ Compte rendu relatif au Recensement Administratif et au recouvrement des taxes journalières (Agents Collecteurs),
- ❖ Compte rendu relatif à la gestion de la Gare routière,
- ❖ Compte rendu relatif à la mission au Nigéria,
- ❖ Situation du personnel nouvellement recruté par la Mairie,
- ❖ Le pourquoi des retards dans la tenue des sessions ordinaires,
- ❖ La donation d'un terrain de 100 hectares (100 ha) à l'Université par la Mairie.

7- Divers.

Après l'adoption de l'ordre du jour, à l'issue des débats houleux les participants ont procédé à la lecture, à l'amendement et à l'adoption du procès-verbal de la session précédente.

Les travaux de la première session ordinaire du conseil municipal se sont poursuivis le mercredi 18 mai 2022 avec l'amendement et l'adoption des comptes rendus des première et deuxième journées. Après, les participants ont eu droit à la présentation par le secrétaire et le receveur municipaux du compte administratif et du compte de fin d'exercice 2021.

Le compte administratif qui retrace les recettes et les dépenses, est consigné dans un document de 27 pages. Les pages 3 à 12 traitent du budget primitif et du remaniement qu'il a subi.

La 2^{ème} partie des pages 13 à 18 détaille les recettes de l'exercice.

La 3^{ème} partie, les pages 19 à 27, fait le bilan de toutes les dépenses ordonnées par le Maire.

Après des échanges assez constructifs, quelques erreurs ont été relevées et corrigées.

Page 4 : prévision lire : 5 000 000

Non : 500 000

Page 15 :

Lire : prévision 55 000 000 F de recettes, réalisé 73 958 500 F soit un solde positif de 18 958 500 F.

A la fin des débats, le compte administratif et le compte de gestion ont été adoptés par acclamation. Ces documents comptables seront transmis à la Cour des Comptes pour vérification de conformité.

Il convient de rappeler que ce sont les conseillers qui adoptent le budget. Les demandes d'éclaircissement formulées par les conseillers en rapport aux termes techniques utilisés dénotent un besoin réel en renforcement des capacités des élus en analyse budgétaire.

Le conseil juge dérisoire le montant alloué à l'éducation dans le budget général 2022. Il recommande qu'une part plus importante du budget municipal soit affectée à ce secteur dans les années à venir.

Les recettes des communes proviennent essentiellement de la vente des parcelles. La commune urbaine de Dosso a attribué suivant un échéancier un certain nombre de parcelles à des personnes qui n'ont pas encore fini d'honorer leur engagement. Ceci représente un manque à gagner de plus de deux cents millions de francs (200.000.000) FCFA.

Le conseil donne un délai aux détenteurs de ces parcelles pour qu'ils régularisent leur situation. Faute de quoi elles seront purement et simplement retirées et remises en vente.

Le second exposé a porté sur les préparatifs de la campagne agricole. Il a été présenté par le chef de service communal d'agriculture.

Il ressort de cet exposé que la préparation de la campagne agricole se fait à trois (3) niveaux : au niveau central (l'Etat), niveau communal (Mairie) et au niveau des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). L'Etat sur la base d'un échantillon de village réalise l'Enquête Préviation Estimation des Récoltes (EPER) et procède à l'achat des semences et des produits phytosanitaires.

Au niveau de la commune, il est prévu dans le budget 2022 l'achat de semences à hauteur de cinq millions (5 000 000 F) de francs CFA au profit des villages déficitaires à plus de 50%, l'achat de produits phytosanitaires pour cinq millions (5 000 000 F) de francs CFA et (1.600.000 F) de francs CFA pour les appareils de traitement.

Chez les PTF, un de nos partenaires a déjà mis 40 Tonnes de semences à la disposition des villages victimes d'inondation en 2021.

La commune urbaine de Dosso a bénéficié de trois phases sur les quatre des opérations de vente de céréales à prix modéré initiées par l'Etat. Il s'agit du mil, du sorgho et du maïs, soit 70 Tonnes pour la 1^{ère} phase, 80 Tonnes pour la seconde phase et 70 Tonnes pour la dernière. Ces tonnages sont vendus en détail aussi bien dans les quartiers et villages administratifs. L'engouement que suscite la vente de céréales à prix modéré chez les populations mérite que l'opération soit réalisée régulièrement.

Des conflits Agriculteurs-Eleveurs : le conseil déplore l'insuffisance au niveau communal de couloirs de passage.

Il propose la période des premiers semis de Niébé pour mettre fin à la divagation des animaux, en même temps qu'un balisage des couloirs de passage.

L'interdiction de semer entre et à l'intérieur des espaces bâtis ne concerne que les céréales (mil, sorgho, maïs). Elle ne concerne pas les légumineuses : Niébé, arachide, voandzou, Gombo,...

Pour la 4^{ème} journée des travaux, les participants ont été entretenus sur les points suivants :

- **du curage des caniveaux**, la commune urbaine de Dosso est à la recherche d'un prestataire pour le curage des caniveaux. Elle a prévu le curage de huit (8) kilomètres de caniveau. Le problème se pose au niveau des quartiers qui ne disposent pas de caniveau.

Quant au grand caniveau allant du rondpoint château à la Route Nationale RN1 vers Douchi, les techniciens relèvent des difficultés à le curer en raison du non-respect par l'Entrepreneur de certaines normes techniques.

Ce curage dont le coût est estimé à cinq millions (5 000 000 F) de francs CFA doit être accompagné de l'enlèvement des détritux. A ce sujet, les conseillers estiment qu'il est plus judicieux à la Mairie de réparer le matériel et les engins communaux en panne que de faire appel à un prestataire.

Les conseillers estiment également urgent le traitement du Kori derrière l'OPVN.

Dans le cas de l'assainissement, la ville de Dosso connaît un réel problème d'évacuation des ordures ménagères.

Les bacs à ordures dont la plupart ont été installées pendant la fête du 18 décembre 2014 sont dans un piteux état et méritent d'être réhabilités.

Le conseil suggère à la Mairie de se tourner vers les Banques de la place afin qu'elles fabriquent par exemple des Bacs à ordures qui fassent leur publicité.

-dans le secteur routier, la commune compte investir (40 000 000 F) de francs CFA dont 20 000 000 pour la réalisation de voies pavées et 20 000 000 pour le revêtement des pistes rurales. Le lancement de cette dernière activité a eu lieu à Darey-Maliki le samedi 14 mai 2022.

-dans le secteur de l'hydraulique, les populations de Dosso connaissent un réel problème d'accès à l'eau potable. Selon les services de l'hydraulique et la SEEN cela est dû à l'insuffisance des forages.

Dans la ville de Dosso, les châteaux fonctionnent au ralenti. L'Etat prévoit de réaliser 25 forages dont deux 2 forges et un château dans l'immédiat dans le cadre d'un programme qui va toucher les Régions de Maradi, Diffa et Dosso.

-de la sécurité routière, le conseil déplore les nombreux cas d'accidents avec leur corolaire de blessés et de morts.

L'absence de panneaux de signalisation dans la ville, des feux optiques défaillants et le non-respect des dispositions du code de la route par les usagers, l'occupation illégale des espaces réservés à la circulation piétonne notamment dans le quartier Dosso-béri expliquent ce nombre élevé de ces accidents de la route.

La commune urbaine de Dosso devait s'inspirer des exemples des villes de Maradi et d'Agadez où les jeunes conducteurs d'engin ont été formés sur la circulation routière avec l'appui de Bailleurs de fonds.

Les usagers de la route doivent comprendre que le défaut de permis de conduire et d'assurance constitue une infraction et passible de peine de prison.

La Direction Régionale des Transports, la Police Municipale et la Police Nationale sont appelées à collaborer pour mieux encadrer les usagers.

Si le conseil reconnaît les difficultés à réaliser des Cassis sur la Route Nationale RN1, il estime nécessaire de construire quelques-uns sur les routes passant devant les établissements scolaires.

Communications

❖ Le Secrétaire Général de la Mairie a donné lecture du message radio N°261/MI/D/SG/DGDCT du 28 mars 2022.

Ce message a été envoyé aux Présidents des Conseils Régionaux, Maires, Présidents des conseils de villes pour leur rappeler les dispositions des articles 170 et 171 du code général des collectivités territoriales.

❖ De la collaboration Commune Urbaine de Dosso-S/G SOGEA SATOM.

Selon l'exposé du 1^{er} Adjoint au maire, tous les propriétaires des kiosques se trouvant dans l'emprise de la nouvelle route bitumée ont été identifiés et géo localisés. Tous ces déguerpis sauf une trentaine ont été indemnisés par le Millenium Challenge Account (M.C.A). Pour les autres, les frais de dédommagement ont été versés dans un compte domicilié à la "BAGRI" pour les cinq (5) prochaines années. Pour autant cela n'a pas fait quitter tous les déguerpis.

Il est en effet regrettable de constater, que bien qu'ayant été mis dans leur droits, certains propriétaires de kiosques continuent d'occuper leurs anciens locaux.

Un certain nombre de ménages, de services sont impactés par l'exécution des travaux de la route Dosso-Bella par la SATOM. Des registres de plainte sont ouverts par la SATOM est déposés au niveau de la Mairie et chez les chefs des quartiers impactés. Les impactés sont tenus de décliner leur identité et la nature du dommage.

* Suite à la délibération du dernier conseil autorisant le Maire à gérer, pendant trois (3) mois les infrastructures marchandes, ce dernier a fait la situation des recettes. Au niveau du petit marché

Période	Recettes	Dépenses	Versement
Du 12 au 24 février 2022	1 007 140 FCFA	320 440 FCFA	686 700 FCFA
DU 1 ^{er} mars au 19 avril 2022	1 790 000 FCFA	710 000 FCFA	1 080 000 FCFA
DU 20 Avril au 18 mai 2022	1 040 000 FCFA	350 000 FCFA	690 000 FCFA

Au niveau du Grand Marché

Période	Recettes	Dépenses	Versement
Du 18 janvier au 18 février 2022	1 404 015 FCFA	574 368 FCFA	829 647 FCFA
Du 19 février au 19 mars 2022	1 565 550 FCFA	458 415 FCFA	1 707 135 FCFA
Du 20 mars au 20 avril 2022	1 173 840 FCFA	515 310 FCFA	658 530 FCFA

Au niveau du Parking Gros Porteurs

Période	Recettes	Dépenses	Versement
Du 17 janvier au 31 janvier 2022	1 660 000 FCFA	425 000 FCFA	1 235 000 FCFA
Mois de février 2022	3 015 000 FCFA	355 000 FCFA	2 660 000 FCFA
Mars 2022	2 920 000 FCFA	390 000 FCFA	2 530 000 FCFA
Du 1 ^{er} au 17 avril 2022	1 867 000 FCFA	267 000 FCFA	1 600 000 FCFA
Du 17 au 30 avril 2022	1 300 000 FCFA	230 000 FCFA	1 170 000 FCFA

NB : il convient de relever que les frais de gérance s'élevaient à (700 000 F) de francs CFA pour le Grand Marché, (400 000 F) de francs CFA pour le petit marché, (300 000 F) de francs CFA pour la gare routière et (2 000 000 F) de francs CFA pour le parking gros porteur.

Un comité de gestion de ces infrastructures a été mis en place par le conseil avec comme Président le Maire et les conseillers membres de la commission économique et financière.

- * Le conseil a entendu une communication du 2^{ème} Adjoint au Maire, président du comité de pilotage du recensement administratif en cours dans la ville de Dosso ainsi que les résultats provisoires de ce recensement au niveau des villages.
- * Le conseil a suivi un compte rendu de la visite d'amitié et de travail qu'a effectuée à Kamba dans l'Etat de Kebbi en République Fédérale du Nigéria par une délégation de la commune urbaine de Dosso. La mission était

conduite par Monsieur le Maire, son 1^{er} Adjoint et comprenait treize (13) conseillers et les chefs de services communaux.

- ❖ Le conseil s'est penché sur la situation du personnel nouvellement recruté au niveau de la mairie et demande la régularisation de leur situation.
- ❖ Le 1^{er} Adjoint au Maire a éclairé l'assistance sur la donation par la mairie d'un domaine de cent hectares (100 ha) au profit de l'université de Dosso.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil a levé la séance.

Adopté le 09/08/2022

Le Secrétaire Général

IDRISSA ABDOU ADAMOU

Le Président du Conseil

ABDOU MADOUYOU



REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE DOSSO

COMMUNE URBAINE DE DOSSO

LISTE DE PRESENCE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX A LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE
L'ANNEE 2022

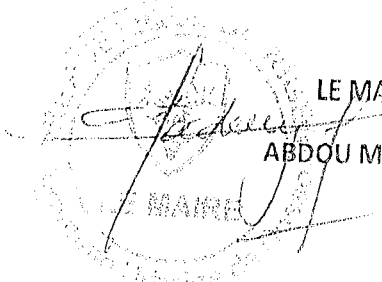
N°	NOM ET PRENOM		SEXE	EMARGEMENT
01	ABDOU	MADOUGOU	M	
02	ADAMOU	AMADOU	M	
03	SOUMANA	TAHIROU	M	
04	OUSSEINI	HASSANE	M	
05	SOULEYMANE	SALEY HIMA	M	
06	IBRAHIMA	MAINASSARA	M	
07	MAHAMADOU	ASSOUMANE	M	
08	AMADOU ELHADJ	PANGA	M	
09	MAHAMADOU	HAMANI	INSA	
10	HASSANE	SANDA	M	
11	HAMA	MOUSSA	M	
12	TAHIROU	SOUMAILA	M	
13	IDE	ADAMOU	M	
14	HASSANE	SEYNI	M	
15	ISSA	MAIDANDA	M	
16	FATI	MOUSSA	M	
17	ZARA	HAMOU	F	
18	MOUMOUNA	MABEY	F	
19	HALIMATOU	GARBA	F	
20	Mme. BOUBACAR	KADI IDE	F	
21	AISSATA	MODI	F	
22	SALAMATOU	AMADOU	F	
	DJIRE		F	



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOSSO
COMMUNE URBAINE DE DOSSO

LES MEMBRES DE DROIT

<u>n°</u>	<u>TITRE</u>	<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>EMARGEMENT</u>
01	HONORABLE DEPUTE		MEMBRE DE DROIT	
02	HONORABLE DEPUTE		MEMBRE DE DROIT	
03	HONORABLE DEPUTE		MEMBRE DE DROIT	
04	SA MAJESTE LE SULTAN DOSSO/REPRESENTANT	Assane Insa BARO	MEMBRE DE DROIT	
05	REPRESENTANT DES CHEFS DE VILLAGES	Kimba Saley	MEMBRE DE DROIT	
06	REPRESENTANT DES CHEFS DE QUARTIERS	Abdou Kossoum Amadou	MEMBRE DE DROIT	


LE MAIRE
ABDOU MADOUGOU